



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

armement

Question écrite n° 37226

Texte de la question

M. Jean Tiberi demande à Mme la ministre de la défense l'état de la réflexion du Gouvernement en ce qui concerne la construction d'un second porte-avions nucléaire.

Texte de la réponse

La décision d'équiper la marine nationale d'un second porte-avions a été prise par le Président de la République lors de la préparation de la loi de programmation militaire 2003-2008. Son mode de propulsion a fait l'objet d'une étude approfondie prenant en compte des éléments opérationnels, financiers, industriels et environnementaux. Le choix d'un mode de propulsion classique a été rendu public le 13 février 2004. La solution retenue présente les marges d'évolution et les garanties de modernité correspondant à un bâtiment appelé à rester en service jusqu'au milieu des années 2050. L'organisation industrielle reste à déterminer, la mise en service du bâtiment étant attendue pour 2015 avec la passation d'un contrat prévue à l'automne 2006. Cette organisation industrielle devrait compter les acteurs industriels majeurs du secteur naval militaire français au niveau de la maîtrise d'oeuvre d'ensemble. Dans la perspective d'une coopération avec les Britanniques, ce projet vaste et complexe devra faire appel à l'ensemble des ressources et compétences disponibles. L'organisation industrielle devra à cet égard être largement ouverte pour permettre de les y intégrer efficacement, en recourant aux appels d'offres et à la mise en concurrence pour les phases d'études et de réalisation.

Données clés

Auteur : [M. Jean Tiberi](#)

Circonscription : Paris (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37226

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 avril 2004, page 2795

Réponse publiée le : 1er juin 2004, page 4019